

# LE DELEGUE

## *du personnel*

7<sup>e</sup> ANNEE. — HEBDOMADAIRERédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>e</sup>)

## POUR DÉFENDRE LA RÉPUBLIQUE

### ÉCHEC AUX FASCISTES !

**P**OUJADE déclarait le 9 juillet, au Cirque d'Hiver à Paris, qu'il allait, avec cinquante voitures, entreprendre un « Tour de France » de 1.100 réunions au cours desquelles seraient créés des « Comités de Salut Public ». Les Républicains lui infligent une cuisante défaite.

- Le 16 juillet, à AGEN et à MEILHAU (Lot-et-Garonne), fiasco des réunions poujadistes. A CLAIRAC, plusieurs centaines de manifestants s'opposent au meeting fasciste et Poujade doit se réfugier à Castel-Moron, dans l'usine de son ami Demouly.
- Le 17 juillet, à AUCH (Gers), 600 manifestants républicains obligent Poujade et ses ner-

vis à fuir la ville sous la protection des C.R.S. Après un meeting enthousiaste sous la halle aux grains, les antifascistes défilent dans les rues, acclamés par des soldats revenant de manœuvres.

- Le 18 juillet, à PAU (Basses-Pyrénées), vigoureuse contre-manifestation à l'appel du Comité républicain de vigilance ; les hommes de main poujadistes matraquent, blessant plusieurs personnes. Les C.R.S., mis en place par le maire et le préfet qui avaient autorisé la manifestation fasciste, protègent Poujade, mais celui-ci doit encore fuir la réunion.
- Le 19 juillet, à FOIX (Ariège), les Fédérations communiste et socialiste, ainsi que des militants du parti radical, appellent à contre-manifester et imposent l'interdiction de la réunion poujadiste. Poujade et son commando doivent quitter la ville.
- Le 20 juillet, à CANET-PLAGE (Pyrénées-Orientales), à l'appel du Parti Communiste, les Républicains contre-manifestent au meeting organisé par Poujade, les nervis passent à l'action, ils sont balavés et la tribune est submergée. Lorsque les C.R.S. arrivent pour protéger les fascistes, ceux-ci ont déjà pris la fuite.
- Le 21 juillet, dans l'Aude, à PORT-LA-NOUVELLE, Poujade doit repartir sous les huées de la foule : à CARCASSONNE, des centaines de manifestants, à l'appel du Comité de Défense républicaine, contraignent Poujade à s'enfermer à la Chambre de Commerce, sous la protection des C.R.S., pendant que ses nervis se font corriger.
- Le 24 juillet, à LAMALOU (Hérault), 3.000 Républicains manifestent. Bien qu'appuyé par deux compagnies de C.R.S., Poujade doit s'enfermer dans les arènes avec... 60 auditeurs.

**D**ANS son Editorial, paru dans le bulletin N° 90, Benoît Frachon a expliqué brièvement les raisons qui ont justifié l'édition hebdomadaire d'un « Délégué du Personnel » destiné essentiellement à documenter sur les divers aspects posés par la défense des institutions républicaines, les militants qu'il touche.

Il apparaît cependant qu'il soit encore nécessaire de préciser l'objet de ce bulletin. Des camarades, en effet, croient que son contenu ne s'adresse qu'à eux, individuellement.

Or, telle n'est pas précisément l'intention du Bureau Confédéral. Il s'agit moins d'informer personnellement quelques dizaines de milliers de militants que de leur fournir des arguments simples, utilisables au cours de discussions, de réunions, dans la rédaction d'articles pour le bulletin des syndicats, des U. L., des U. D., ou des journaux d'entreprise, pour la confection de tracts et d'affiches adaptés aux travailleurs auxquels ils sont destinés.

En fait, le but est de venir en aide aux militants, de leur permettre de faire face, dans les meilleures conditions, aux tâches multiples et lourdes de propagande qui leur incombent.

# Ce référendum ne sera qu'un plébiscite

LES journaux donnent un certain nombre d'informations sur le projet de constitution qui sera soumis au référendum d'octobre. Il s'agit — et il ne pouvait en être autrement dans les conditions de la prise du pouvoir par de Gaulle et des forces sociales qui l'appuient — d'un projet de constitution réactionnaire, d'une Constitution conçue à la mesure de l'« homme providentiel » que l'on veut voir gouverner sans partage. Mais, indépendamment de ces textes, un fait demeure : *Ce référendum ne sera qu'un plébiscite.*

L'« appel direct au Peuple » : le référendum-plébiscite, a toujours été l'un des principes de gouvernement prônés par de Gaulle, et dès 1946, nombreux furent ceux qui dénoncèrent le caractère plébiscitaire des référendums conçus par le général :

François De MENTHON (M.R.P.) dans : « Vers la IV<sup>e</sup> République », p. 17 :

*« Le référendum est la consultation directe du peuple souverain sur une question d'importance exceptionnelle. Il ne doit jamais se présenter comme un appel au peuple, à l'arbitrage du peuple, émanant du pouvoir exécutif dans un différend qui l'opposerait à l'Assemblée. »*

Maurice DUVERGER (dans : « Traité de Droit Constitutionnel, 1946 ) :

*« Rien n'empêcherait que...le référendum soit employé par un régime autocratique où les gouvernants seraient héréditaires ou cooptés, et la fameuse démocratie semi-directe n'aurait plus rien de démocratique au sens précis du terme.*

*« Son application aux Etats-Unis a pour but de remédier aux influences sur les élus des puissances financières, mais ne peut éviter l'action de ces mêmes puissances sur le peuple lui-même par l'intermédiaire de la presse... »*

Professeur Georges VEDEL (dans « Traité de Droit Constitutionnel 1949 ) :

*« Le référendum est conservateur. Y participent les citoyens qui demeurent en dehors des discussions des partis. Une Assemblée se laisse parfois impressionner par des manifestations de masse (défilés, grèves, etc...) ; au contraire le citoyen votant par référendum, au moins dans les pays occidentaux, décèle dans de tels agissements une tentative des minorités dynamiques pour empiéter sur les droits d'une majorité silencieuse... »*

Plus encore qu'en 1946, le référendum d'octobre 1958 ne peut manquer d'être en réalité un plébiscite :

Tout en souhaitant des modifications au projet constitutionnel qui permettraient de « pouvoir répondre « oui » au référendum » Léo HAMON (Journal du Parlement du 24 juillet) n'en reconnaît pas moins le caractère plébiscitaire de la consultation :

*« Le vote du 5 octobre sera pour la masse des Français, comme pour les hommes politiques, bien moins une appréciation du texte qu'une prise de position devant un homme — et un gouvernement — leur rôle et leur entreprise ».*

Félix GOUIN, ancien président du gouvernement provisoire de la République, (Journal du Parlement du 24 juillet) apporte, sur un ton d'humour sarcastique et persifleur, un jugement analogue :

*« C'est au pays réel seul que l'on s'adressera en octobre prochain pour juger la « Constitution-miracle » que l'on élabore dans le huis clos propice aux manifestations du génie.*

*« Mânes de Léon Daudet et de Charles Maurras, réjouissez-vous ! Votre revanche est en marche, puisque aux 40 millions de Français ignorants des mystères du droit public, viendront s'ajouter, demain 10 millions de musulmans, dont les lumières constitutionnelles sont indispensables pour doter la France de ses nouvelles institutions ».*

Dénonciation très nette au Congrès du Syndicat National des Instituteurs où Denis FORESTIER déclare :

*« ...on nous prépare un référendum plébiscitaire avec un régime présidentiel contraire au principe démocratique même. »*

D'autres dénonciations encore :

Marcel PLAISANT (Sénateur radical du Cher), déclaration à la réunion de la Fédération de son parti, le 27 juillet :

*« Cet appel apparent au suffrage universel, contracté sous un référendum, ne peut aboutir à l'examen de 77 articles et sera dominé par un plébiscite en faveur d'un homme. »*

Les « Minoritaires » socialistes (conférence nationale à Paris le 27 juillet) se prononcent contre le référendum-plébiscite et, dans une motion votée à l'unanimité, précisent :

*« A ceux qui font des réserves on ne sait objecter que des considérations visant la personne du général-président. N'est-ce pas encore la preuve absolue qu'il s'agit d'un plébiscite. »*

Le Conseil National du Parti Socialiste de gauche (du 27 juillet) qui considère que le référendum est « destiné à faire plébisciter de Gaulle » et qui « invite tous les citoyens attachés à la République à dire NON au référendum... »

Georges COGNIOT (dans l'Ecole de la Nation) :

*« Un référendum consiste à demander au suffrage universel de se prononcer par OUI ou par NON sur un problème simple et clair. Ainsi, lorsqu'en Suisse on demande au corps électoral : « Etes-vous pour ou contre le suffrage des femmes ? », chaque citoyen comprend la question, et la question elle-même se présente sous la forme d'une alternative.*

*Il est évident que le vote d'une Constitution est tout autre chose. Pour adopter une Constitution, la démocratie connaît deux méthodes.*

*L'une est propre à la démocratie développée, au type supérieur de démocratie. C'est celle qu'on a pratiquée par exemple en U.R.S.S. en 1936. Le projet de Constitution est débattu d'une façon détaillée dans des dizaines de milliers de réunions à la base ; des millions de citoyens prennent une part active à la discussion. Il sort de cet examen une grande quantité de propositions d'amendements ; les représentants élus du peuple examinent ces propositions et quand ils en viennent à adopter la Constitution, on a la certitude que tout ce que le peuple a voulu dans ses assemblées de masse est pris en considération.*

*L'autre méthode est la méthode classique de la démocratie dite bourgeoise. Le peuple élit des représentants en choisissant entre les programmes des divers candidats et il délègue à ces mandataires toute sa souveraineté.*

*De Gaulle supprime cette méthode démocratique élémentaire : il entend mettre le suffrage universel devant SON projet, élaboré en dehors de toute participation des élus du peuple, et même en réalité en dehors de toute consultation sérieuse d'autres personnalités que l'homme providentiel et ses valets. Son calcul consiste à dire : « Cela ou rien », à effrayer l'électeur par l'idée qu'en repoussant le texte proposé, le pays se trouverait devant le néant, devant le chaos. C'est le système de la carte forcée...*

*...Ainsi, par nature, le référendum de l'automne prochain est un pseudo-référendum. Il s'agit en fait d'un plébiscite. On ne votera sur un texte de Constitution que pour l'apparence et par l'effet d'une ruse. En fait, le suffrage universel répondra à cette seule question : « Le peuple français veut-il, ou non, de Gaulle comme dictateur ? »...*

*...En vérité, la consultation du 5 octobre est conçue comme une atroce parodie de la légalité et du civisme. Les conditions de son déroulement comme son contenu constitutionnel commandent à tout républicain, — socialiste ou non, laïque ou non, de gauche ou non, — une opposition solennelle, une opposition de conscience. »*

# Une Constitution à la mesure du Candidat-Président

**A** PRES avoir donné une certaine publicité à SON projet de constitution, de Gaulle a installé, le 29 juillet, son Comité chargé d'étudier ce texte. Il ne fait aucun doute que ses volontés seront respectées, car les hommes qui siègent à ce Comité — CONSULTATIF d'ailleurs — sont dans leur quasi-totalité dévoués aux conceptions du Général.

La presse aux ordres, la radio et la télévision de Soustelle, nous joueront sans doute encore la comédie afin d'accréditer l'idée que le projet est discuté, amendé, corrigé et que dès lors il représente, non plus les seuls désirs du général, mais la volonté des principaux partis. Ils nous parleront de prétendues divergences, d'oppositions et de luttes au sein du comité, voire de concessions apparentes, cependant que les dispositions réactionnaires du projet de de Gaulle seront maintenues quant au fond, même si des assouplissements étaient apportés quant à la forme.

Point n'était besoin d'attendre la publication du projet pour en connaître le caractère. De Gaulle, qui détient tous les pouvoirs, se propose de légaliser la situation et de faire rédiger en termes de droit constitutionnel les principes qu'il avait exposés le 16 juin 1946 à BAYEUX.

André SIEGFRIED, pourtant confiant en de Gaulle, a dû le reconnaître dans le « Figaro » du 17 juillet :

*« Il ne peut y avoir de régime présidentiel », spécifiait le général De Gaulle, et nous savons assez quelle est sa haute conscience civique pour nous fier à sa parole, mais nous ne pouvons ignorer que son tempérament politique est présidentiel, et que c'est de ce côté que vont ses préférences.....*

*Il (le pays) souhaite d'être gouverné, pas à n'importe quel prix cependant, car il ne veut pas renoncer au principe des assemblées élues et de l'exécutif responsable devant elles.*

Le projet actuellement connu confirme tout cela :

■ Dans le projet de Gaulle, tous les pouvoirs réels seront confiés au Président de la République et la véritable souveraineté populaire disparaîtra.

C'est lui, par exemple, qui désignera le gouvernement. C'est lui qui aura l'initiative des lois importantes. Il tiendra le parlement sous la menace constante de la dissolution dont lui seul aura le pouvoir. Changer le gouvernement deviendra pratiquement impossible avec le système compliqué de motion de censure qui est prévu. En cas de « crise grave » c'est encore au Président que seront donnés les pleins pouvoirs.

■ C'est de Gaulle qui, par ordonnance, décidera de la loi électorale.

Il fixera donc autoritairement la manière dont les parlementaires seront élus. Autant dire que tout sera savamment calculé pour priver la classe ouvrière d'une représentation correspondant à son importance et à son rôle dans la nation, pour réduire l'opposition à une faible minorité au parlement.

■ Et le Président ce serait de Gaulle.

« LA VIE FRANÇAISE » du 11 juillet nous le confirme :

*« Nous sommes aujourd'hui en mesure d'apporter quelques certitudes : le général De Gaulle n'a pas l'intention d'abandonner le pouvoir. Il sera candidat à la Présidence de la République et s'installera à l'Elysée en Décembre ou Janvier prochains. Le dessein de cette V<sup>e</sup> République sera conforme au discours de Bayeux...*

*... Toutes les élections faites, aura lieu la désignation du Président de la République, c'est-à-dire l'entrée à l'Elysée du général De Gaulle. Celui-ci devra alors faire un choix capital : celui du premier ministre... »*

Voilà qui prouve, s'il en était encore besoin, le caractère plébiscitaire du référendum d'octobre.

**IL S'AGIT DE FAIRE PLEBISCITER UN REGIME PRESIDENTIEL, UNE CONSTITUTION, FAISANT DE DE GAULLE UNE SORTIE DE MONARQUE ABSOLU.**

Combien ont raison ces ouvriers du chantier, du bâtiment S.N.C.T. de Marseille qui, après une large discussion, ont décidé à l'unanimité de dire « NON » au référendum-plébiscite.

## PAS de COMITÉS FASCISTES dans les entreprises

A l'exemple des « Comités de salut public d'Algérie », des groupes fascistes s'efforcent de s'implanter dans les entreprises.

### DANS LE BASSIN DE VILLERUPT

Des bulletins d'adhésion sont diffusés qui portent l'indéniable marque du fascisme. Voici l'édifiante copie de l'un de ces bulletins :

*« Je soussigné ..... né le ..... demeurant à ..... demande à adhérer à l'amicale.*

*« J'ai eu connaissance de ces projets et de son but, et j'en approuve les idées.*

*« Je reconnais que l'appartenance active à un parti ou à un syndicat est contraire à l'esprit même de cette association. »*

### EN GIRONDE

Aux Etablissements Chabrat, fabrique de chaussures, à Cauderan, ce sont des bulletins d'adhésion à « L'Union Civique pour le référendum en vue de l'avènement de la V<sup>e</sup> République », patronnée par Chaban-Delmas, homme de De Gaulle, qui ont été remis à tous les ouvriers et employés par les chefs d'équipe et les contremaitres. On leur a tenu ce langage : « Signez cette adhésion, ne vous faites pas de souci pour la cotisation, le patron est d'accord, c'est lui qui paie. »

A ces agissements, il faut infliger une riposte immédiate et vigoureuse. En même temps qu'elles s'opposent à toutes mesures de répression, à toutes atteintes aux droits acquis et aux libertés syndicales, nos organisations doivent entraîner les travailleurs à se dresser, unis et résolus, contre toutes les manifestations des factieux et empêcher l'organisation des factieux dans les entreprises.

■ La création dans une entreprise d'un comité fasciste n'est pas un fait isolé, dû à des initiatives individuelles. Il s'agit de l'exécution d'un plan d'ensemble. Début juin, 29 personnalités du Comité de Salut Public d'Algérie ont été envoyées en France avec mission d'y créer ces « comités ». Delbecque déclarait à ce sujet, le 5 juin, à la radio d'Alger :

*« Nous irons jusqu'au bout de ce que nous avons entrepris le 13 mai. Nous avons la prétention de vous fournir, mon général, les moyens d'assurer votre gouvernement de salut public...*

*« A mes compatriotes de Métropole, je dis : Les Comités de Salut Public, sortis de la clandestinité, auront à s'organiser et à se regrouper autour du Comité National. Ils auront, dans le pays, jusqu'au référendum, des devoirs de civisme et de propagande. »*

Au surplus, les dirigeants de « L'Union Civique » dont il est parlé plus haut ne nous informent-ils pas que « L'Union » est implantée dans plus de 20 départements.

■ Ces comités tentent de se présenter comme de simples groupements de propagande. A ce titre déjà, il faut en interdire l'activité, car il ne peut être laissé de liberté aux ennemis

(SUITE PAGE 4.)

# LE LOGEMENT : des promesses... Mais...

- « Souci majeur du gouvernement de Gaulle, **LOGER TOUS LES FRANÇAIS** » titrait « Paris-Journal » le 10 juin.
- **MALRAUX** de déclarer le 14 juillet, place de l'Hôtel-de-Ville : « Notre peuple nous jugera sur nos actes... En France, d'abord sur la construction... »
- Le 24 juillet, c'est la conférence de Presse du ministre **SUDREAU** où nous sont dévoilés les projets en la matière. **DE GAULLE** a tenu à manifester lui-même à l'ouverture de cette conférence son « intérêt immense » : « Les projets du ministre de la Construction sont aussi ceux du gouvernement et, je veux le dire, les miens ».

**C**ERTES nous ne dirons pas qu'il s'agit là d'un problème secondaire. La C.G.T. depuis des années dénonce le scandale du manque de logements, les spéculations qui entourent la construction, les milliards engloutis pour la guerre au détriment des travaux pacifiques. Rappelons à ce propos le programme d'action de son XXXI<sup>e</sup> Congrès (1957) qui déclare :

*« La C.G.T. renforce sa campagne et son action, d'une part, contre les augmentations semestrielles des loyers, et, d'autre part, en vue d'obtenir l'accélération de*

## Pour'une propagande décentralisée

A AIR-FRANCE (Orly), la section syndicale organise des auditions du disque de B. Frachon et G. Monmousseau, service par service. Une telle décentralisation permet d'alerter sans faille tous les travailleurs de l'établissement et surtout d'engager à chaque réunion d'intéressantes discussions où bien des problèmes peuvent être clarifiés. Déjà la vente de la « Vie Ouvrière » a ainsi augmenté d'un tiers dans certains secteurs

## Pas de comités fascistes dans les Entreprises

SUITE DE LA PAGE 3

déclarés des libertés. Ces comités visent, en effet, aux mêmes objectifs que celui d'Alger : Instaurer le fascisme avec la suppression des libertés démocratiques, la mise en tutelle des syndicats, la contrainte et la violence comme moyens de gouvernement.

■ Mais ces comités sont en réalité plus que des groupements de propagande, ce sont des groupes de guerre civile, mis en place pour faire régner la terreur dans les entreprises, pour empêcher le fonctionnement des syndicats et pour, le moment venu, participer à l'offensive fasciste généralisée. Les exemples des exactions des groupes fascistes de la S.I.M.C.A. et des nombreux attentats commis sous l'égide du « Comité de Salut public de Lyon », présidé par le général Descours, sont là pour nous en convaincre.

■ Ces comités sont soutenus par le grand patronat et sont couverts par les Pouvoirs Publics et par De Gaulle lui-même. Rappelons que rien n'est entrepris dans le Rhône contre les auteurs connus des attentats, qu'aucune sanction n'a été prise à Pau et à Toulouse après les raids des parachutistes.

Déjà, le R.P.F., alors que De Gaulle en était le dirigeant, avait tenté d'organiser des équipes ouvrières dans les entreprises. Aujourd'hui, avec De Gaulle au pouvoir, les hommes du fascisme veulent aller plus loin. N'ont-ils pas l'encouragement du général : « Puisse ce mouvement (celui d'Alger), déclarait de Gaulle, le 4 juin, sur le cuirassé « De Grasse », embraser toute la France. J'aurai l'honneur d'en être le symbole et peut-être l'artisan. »

la construction de logements décents et sains aux loyers abordables pour les salaires des travailleurs.

La C.G.T. demande que la construction de logements pour les travailleurs soit considérée comme un service public de première urgence et qu'elle bénéficie, par priorité, d'une aide massive des finances publiques, sous forme de dotation en capital, de bonifications d'intérêts et de détaxations fiscales ; qu'enfin, la réalisation et la gestion en soient confiées aux collectivités locales et offices publics d'H.L.M. ».

## UNE CAMPAGNE DE DEMAGOGIE

On accorde à grand bruit 30 milliards pour les constructions H.L.M. (on donne en même temps, d'ailleurs plus de 100 milliards pour la guerre d'Algérie). Cette somme comble la partie des crédits 1958 qui avait été utilisée à l'avance en 1957 : faute de cela de nombreux chantiers en cours auraient fermé.

Il n'y aura pas pour autant de constructions supplémentaires. Au contraire, compte tenu de la hausse des prix de construction, il ne serait possible de lancer cette année que 70.000 logements H.L.M. contre 90.000 chaque année en 1956 et 1957. Et c'était déjà bien insuffisant.

## L'AUGMENTATION DES LOYERS

Pas de crédits importants de l'Etat ; il faut faire appel aux capitaux privés mais pour qu'ils s'investissent dans la construction, encore faut-il qu'ils soient assurés d'une bonne rentabilité. La solution, c'est l'augmentation des loyers.

« Beaucoup de Français sont prêts, nous assure M. Sudreau, à payer 20.000 francs par mois pour être installés dans un trois pièces... » Il ne peut pourtant ignorer le nombre de familles ouvrières qui ont dû refuser le logement qui leur était attribué à cause du prix élevé du loyer.

Dès maintenant les logements à grand standing seront augmentés et « pour les autres catégories de logements, dit Sudreau, nous irons plus lentement » (sous-entendu après le référendum).

## DES BENEFICES CONFORTABLES POUR LES PROPRIETAIRES

Avec de tels loyers, les bénéficiaires sont assurés. Un haut fonctionnaire du M.R.L. nous en donnait l'aperçu :

*« Un appartement dans un immeuble modeste, disait-il, revient à 3 millions. Il devrait y avoir un taux d'intérêt de 10 %. Le loyer de ces trois pièces devrait être de 300.000 francs par an ».*

Ce ne sont pas seulement des promesses, mais une certitude : « Une garantie assurera, affirme Sudreau, ces entreprises contre le risque de toute mesure de blocage des loyers ».

## Les conquêtes démocratiques menacées

« Réduire les charges d'une manière effective et durable cela comporte, en effet, la suppression de services entiers, la mise en ordre radical des entreprises nationalisées, la réforme profonde du fonctionnement des assurances sociales, le rétablissement à tous les échelons administratifs de la discipline et de la responsabilité rongées par les empiètements des partis. »

DE GAULLE (Discours à Compiègne, 7 mars 1948.)



S.P.E.C. - Châteauroux  
Le Gérant : DESHAYES Maurice.